



Crèche

Accueillir vos enfants pendant vos heures de travail

POUR QUI ?

- Tous les professionnels dans la limite des places disponibles. La tranche d'âge des enfants s'étend de 10 semaines à 3 ans environ

QUELS AVANTAGES ?

- Les enfants des agents accueillis du lundi au vendredi, de 5h45 à 21h15, sur l'ensemble de l'année (fermeture samedi - dimanche et jours fériés)

COMMENT ?

En contactant la directrice de la crèche et son équipe

VOS CONTACTS

Crèche «Les P'tits Loups»

3d, rue du Dr Léon Mangeney à Mulhouse

☎ 03 89 64 62 80



Amicale du personnel

Des activités organisées par les agents pour les agents

POUR QUI ?

- Tous les professionnels

QUELS AVANTAGES ?

- Location de chalets, activités sportives, fête de Noël...

COMMENT ?

- En contactant le secrétariat de la DRH

VOS CONTACTS

Secrétariat de la DRH - Site du Hasenrain

✉ DRH-SECRETARIAT@ghrmsa.fr

☎ 03 89 64 79 58



Conciergerie

Améliorer la qualité de vie au travail des personnels

POUR QUI ?

- Tous les professionnels

QUELS AVANTAGES ?

- Des prestations sur mesure à des tarifs négociés :
- Pause gourmande
- Cadeaux et divertissement
- Pressing et cordonnerie
- Vie du service

COMMENT ?

- Du lundi au vendredi au comptoir Happytal
- Par téléphone
- Par email à ch-mulhouse@happytal.com
- 24h/24 et 7j/7 sur www.happytal.com

VOS CONTACTS

Happytal



Sites de Mulhouse

☎ 03 67 26 08 08

Sites d'Altkirch

☎ 03 89 08 75 55

Sites de Thann et Cernay

☎ 03 89 37 67 50



Et encore plus...

La DRH est attentive à vos besoins, en proposant une équipe de professionnels à votre écoute : assistante sociale du personnel, service de santé au travail, unité de ressources et soutien, psychologue du travail, ergonome...

www.ghrmsa.fr



Groupement Hospitalier de la Région de Mulhouse et Sud Alsace



A vos côtés au quotidien



GHR

Mulhouse Sud-Alsace

Prendre soin de ceux qui soignent

En tant qu'agent du GHRMSA, vous bénéficiez d'avantages sociaux pour vous permettre de mieux concilier vie professionnelle et vie personnelle.

Cette plaquette détaille les services auxquels les agents peuvent recourir et les modalités pour les mobiliser.



Comité de Gestion des Œuvres Sociales

Une action sociale et solidaire à destination des professionnels hospitaliers

POUR QUI ?

- Tous les agents dès l'arrivée dans l'établissement
- Les membres de la famille
- Les retraités

QUELS AVANTAGES ?

- **Famille** : naissance, adoption, garde d'enfants, scolarité des enfants, maladie, ...
- **Logement** : location, déménagement, travaux ou frais d'accession à la propriété
- **Vacances** : chèques vacances, catalogue vacances, prestations pour vos vacances
- **Loisirs** : billetterie, chèques culture, ...
- **Consommation** : chèques de réductions sur de grandes enseignes, soutien scolaire, achat de voitures neuves et d'occasion
- **Retraite** : complémentaire retraite, versement d'une prestation annuelle pour les revenus modestes

COMMENT ?

- 1 Demandez votre **numéro d'adhérent** sur le www.cgos.info, rubrique « Espace agent »
- 2 Chaque année, renouvelez vos droits d'accès au C.G.O.S. en constituant votre **dossier C.G.O.S. sur internet**
- 3 Connectez-vous à votre **espace agent sécurisé** par un mot de passe pour avoir accès à l'ensemble des services

+ L'établissement dispose également d'un **service social dédié aux personnels** afin de leur offrir un espace d'**écoute**, d'**aide**, de **soutien**, de **conseil** et d'**orientation**. L'assistante sociale est joignable en direct au 03 89 64 65 66.

VOS CONTACTS

Antenne DRH - Site Emile Muller

✉ DRH-ANTENNE@ghrmsa.fr

☎ 03 89 64 60 02

www.cgos.info

✉ 14prest@cgos.asso.fr ☎ 01 45 70 82 20



Mutuelle

Un régime complémentaire santé destiné à mieux couvrir vos dépenses

POUR QUI ?

- Tous les professionnels

QUELS AVANTAGES ?

- Une **complémentaire performante**, conçue pour vous et votre famille, adaptée à vos besoins de santé et composée d'une offre de base (option Confort) et d'une Surcomplémentaire
- Une **offre « Jeunes »** pour les moins de 30 ans
- Des **tarifs négociés** et des formalités simplifiées
- Une qualité de service pour **vous faciliter le quotidien** : pas d'avance d'argent, un remboursement entre 48h et 72h, suivi en temps réel des remboursements, une équipe de conseillers à votre écoute
- **Un accès au réseau Sant'Eclair** permettant de bénéficier des prestations de qualité à des tarifs avantageux sur l'optique et l'audition

COMMENT ?

- Les bulletins d'adhésion peuvent être retirés à l'antenne DRH ou téléchargés sur Kaliweb.



VOS CONTACTS

Antenne DRH - Site Emile Muller

☎ 03 89 64 60 02

www.generation.fr

✉ 14prest@cgos.asso.fr ☎ 0 820 904 904 ou 02 98 51 38 00



Transport Domicile-Travail

Faciliter les déplacements dans une démarche éco-responsable

POUR QUI ?

- Tout agent peut bénéficier de la prise en charge partielle du titre de transport lorsqu'il utilise les transports en commun pour se rendre sur son lieu de travail

QUELS AVANTAGES ?

- La prise en charge est fixée à **50 % du prix de l'abonnement** (bus, train, vélo), dans la limite de 86,16 € par mois. Elle est versée à terme échu

COMMENT ?

- Le formulaire ainsi que les pièces justificatives sont à transmettre au bureau de paie

+ De plus, **le GHRMSA s'associe à KLAXIT** pour favoriser le covoiturage entre professionnels. Cette plateforme permet **un transport gratuit pour les covoitureurs** et une participation pour les conducteurs. Inscriptions sur : www.klaxit.com

VOS CONTACTS

Service paie - Site du Hasenrain

✉ DRH-PAIE@ghrmsa.fr ☎ 03 89 64 79 58



Restaurants du personnel

Bien manger sur place ou à emporter



POUR QUI ?

- Tous les professionnels de 11h 30 à 14h, dans les restaurants de Mulhouse, Altkirch, Rixheim, Sierentz et Thann.
- Sur les sites d'EM1 et EM3 la distribution automatique, réservée aux professionnels, est accessible 24h/24, 7j/7.

QUELS AVANTAGES ?

- Une participation de l'établissement sur les frais de repas

COMMENT ?

- En chargeant son badge ou en achetant des tickets